

PRISE DE SANG THC

Par Profil supprimé Postée le 15/03/2019 12:55

J'aimerais savoir concernant les prises de sang pour le cannabis.

Le tribunal peut nous demander de faire une prise de sang pour prouver l'arrêt du cannabis ?

Mise en ligne le 15/03/2019

Bonjour,

Le tribunal peut ordonner une prise de sang si vous avez été mis en cause dans un contrôle ou une procédure précédemment du fait de votre consommation de cannabis.

Le dépistage consiste en la recherche, dans les milieux biologiques (urine, sang, salive, cheveux) de substances, appelées marqueurs, mettant en évidence l'usage d'une drogue.

Pour information, le délai de positivité du THC dans le sang est de 2 à 8 heures. Ce délai peut aller jusqu'à un mois après la dernière consommation s'il s'agit d'un usage intensif et quotidien.

En plus de la recherche de THC certaines préfectures demandent aussi le dépistage du THC – COOH, plus exactement, le 11-Carboxy-THC (appelé communément THC-COOH), est un métabolite qui reste dépistable plus longtemps que le THC.

Nous vous avons mis à la fin de notre réponse notre tableau récapitulatif des durées de positivité de plusieurs drogues dont le cannabis et de notre dossier dépistage.

Bien cordialement et bonne lecture.

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité
- Dossier dépistage : le dépistage